



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°126-2022 – Enfance/Jeunesse – Action Sociale
Lancement d'un appel à initiatives locales CTG en 2023
 Annexe 15 : Règlement Appel à initiatives
 Annexe 16 : Dossier Appel à initiatives locales

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 16/12/2022
 Publication : 16/12/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine					X	
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X		X	<i>Départ à 19h Pouvoir à F. CASTELL (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19h (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20h (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X	
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Supplée par GHILLARDI Stéphanie	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h45	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUAILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X		Suppléé par GINDRE Olivier	
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

Délibération n°126-2022 – Enfance/Jeunesse – Action Sociale
Lancement d'un appel à initiatives locales CTG en 2023

[Annexe 15 : Règlement Appel à initiatives](#)
[Annexe 16 : Dossier Appel à initiatives locales](#)

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022*

Exposé des motifs :

Pour faciliter la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (CTG), la Caf de lot et Garonne a décidé de proposer aux territoires qui le souhaitent de bénéficier d'une enveloppe financière locale (EFL) depuis l'année 2019. Cette enveloppe financière locale est attribuée à l'instance de gouvernance de la CTG, à condition qu'elle respecte les principes de la charte « Comité territorial des services aux familles » et soit labélisée Comité Territorial de Services aux Familles (CTSF). Elle a pour objectif de soutenir financièrement et de faire vivre les projets locaux construits dans le cadre de la CTG.

Dans le cadre de l'Enveloppe Financière Locale (EFL) de la Caisse des Allocations Familiales, la Communauté de communes du Confluent et des coteaux de Prayssas a disposé d'une dotation de 16 000 € pour l'année 2022 et souhaite soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans les priorités de la Convention Territoriale Globale.

Pour la période 2022-2026, l'intercommunalité fait le choix de lancer un Appel à initiatives locales annuel à destination des associations du territoire et des collectivités, sous réserve du renouvellement de l'EFL.

Dates de l'Appel à initiatives 2023 : du 03 janvier au 28 février 2023 (sous réserve de confirmation du montant de l'enveloppe par la CAF). Une commission de sélection des projets se réunira courant mars, pour un retour au 31 mars 2023 au plus tard.

Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire dans les axes de la CTG, ne pas émerger sur un autre dispositif CAF existant, s'appuyer sur des éléments de diagnostic, être réalisables dans les délais impartis et présenter un budget équilibré faisant état d'un cofinancement et/ou d'un autofinancement.

Le montant maximal de subvention est de 70% du budget total de l'action, à hauteur de 500 € minimum. Le versement par l'intercommunalité sera réalisé en fonction de la présentation des factures.

Le versement par la CAF à la collectivité est réalisé l'année suivante, en fonction du bilan de l'utilisation de l'enveloppe.



- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes
- Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
- Vu** la délibération 94-2021 du Conseil communautaire approuvant le Schéma Départemental des Services aux Familles,
- Vu** la délibération n° 53-2022 du 11 avril 2022 autorisant le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),
- Vu** la délibération n°54-2022 du 11 avril 2022 validant le lancement de l'appel à initiatives locales dans le cadre de la CTG en 2022,
- Vu** les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- Vu** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Considérant le cahier des charges de l'Appel à initiatives,

Considérant l'avis de la commission Enfance-Jeunesse / Action sociale en date du 06 avril 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

36 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Valide** le lancement de l'Appel à initiatives locales CTG pour la période 2022-2026,
2. **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents liés à cet appel à projet.
3. **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années correspondantes.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET

Le secrétaire de séance,
José ARMAND